CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2011 Convocation : 13/10/2011

<u>Présents</u> :CAPITAN Marcel, PARDON Sébastien, TONNOIR Nathalie, GOUTTEBROZE Johann, RAMBAUD Josiane, MAZIOUX Marilyne, EXTRAT Michèle, MORELIERE Claudette, ROBERT René et CORAND Carole

Absent excusé : MUZEL Loïc en première partie de réunion

Secrétaire de séance : PARDON Sébastien

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE A TROIS

Monsieur le Maire rappelle la volonté de l'Inspection Académique de la Loire d'encourager la constitution d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune de Saint-Jodard qui se rajouterait à l'actuel RPI dès la rentrée 2012. Plusieurs réunions ont été organisées entre les 3 communes afin de mettre en place ce RPI. Un règlement intérieur a été établi ainsi qu'un volet financier, cantine garderie et infrastructure. Après en avoir discuté le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par un vote à main levée, donne son accord pour la création du RPI PINAY/ST-GEORGES-DE-BAROILLE à la rentrée scolaire 2012-2013.

SIEL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SIEL proposant la compétence Etude Prospective et Aménagement du Territoire dans le domaine des réseaux secs. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant.

PROJET D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA SALLE D'ANIMATION

Le Maire présente une première esquisse de plan et un premier chiffrage. Quel devenir pour cette salle qui va avoir 30 ans et qui nécessite beaucoup de réparations ? Faut-il envisager une salle polyvalente ? Il est décidé que le maire rencontrera les services du Conseil Général pour savoir quelle serait les subventions possibles, ce qui déterminera les aménagements futurs.

VOIRIE

Le Maire fait part de la dégradation du chemin de Rives après le Rossignolet (effondrement de la chaussée versant St-Jodard). Ce chemin a été inscrit au programme de voirie 2012 de la Communauté de Communes. Pour des raisons de sécurité, il est décidé de combler la partie qui s'effondre avec du béton, travaux effectués par les employés communaux, en attendant la réfection du chemin au printemps.

CLOCHER

Le maire présente le devis de Horloges Plaire qui s'élève à 700.70 € TTC pour la remise en état de l'installation de sonnerie de la cloche suite à un orage. Considérant la vétusté Groupama ne remboursera que 140.14 €. Sachant que cela ne nuit pas au fonctionnement des cloches, mais modifie simplement le son, il est décidé de laisser en l'état.

Il signale aussi l'invasion de corneilles dans le clocher qui occasionnent énormément de dégâts. Il sera nécessaire de boucher les accès. Loïc MUZEL, conseiller municipal, se propose pour effectuer ce travail.

QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie du 11 Novembre se déroulera le jour même à 11 h 30 au monument aux morts et sera suivi par un verre de l'amitié offert à la salle des réunions.
- Relais Assistante Maternelle: Le Maire donne lecture de la réponse de l'ADMR qui propose que les rencontres pour le relais assistantes maternelles aient lieues une fois par mois à Pinay le matin (au lieu de tous les 15 jours l'après-midi). Le conseil avant de se prononcer charge le maire de demander à la Communauté de Communes la possibilité d'avoir une aide pour compenser le coût supplémentaire d'entretien de la salle des réunions nécessité par le déplacement des meubles à chaque séance et un ménage approfondi avant chaque utilisation.
- Convention Ecole Musique : le conseil municipal refuse de donner une subvention de 90 € par élève du village, il considère qu'il donne 10 € par élève pour les autres loisirs et décide donc d'accorder 30 € pour les 3 élèves inscrits.

Tous les membres présents ont signé au registre.